



**MESURES SPECIFIQUES DURANT LA CRISE SANITAIRE
à compter du 01/09/2021**

Atelier TRAIL

En cas de symptômes COVID19 (fièvre, toux, perte de goût etc...), l'adhérent ne doit pas venir à l'activité

PAS DE PASS SANITAIRE

Conditions de pratique - Règles sanitaires à adopter

Port du masque obligatoire seulement dans la zone de départ et d'arrivée de la course

- Respect des règles de distanciation en vigueur de 2 mètres
- Les effets personnels (sacs, chaussures, vêtements, masques, bouteilles d'eau, etc...) ne doivent pas être échangés ou en contact avec les effets des autres adhérents ou de l'animateur
- L'utilisation de gel ou solution hydro-alcoolique (produits à charge de l'adhérent) est préconisé.

Rôle de l'animateur

- Enregistrement des adhérents à chaque course sur un listing informatique pouvant être mis à disposition à la demande de l'association.

A Montberon , le 01 septembre 2021
Florence Fau – Présidente du 140 Montberon

Pris connaissance, le
Signature :